

Réunion du Conseil Municipal

COMPTE-RENDU

Séance du

Vendredi 16 mars 2018 – 20h30

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2018

20h30

Ordre du Jour

Approbation du procès-verbal de la séance du 16 février 2018

1 – Travaux : Voirie : Délibération pour l'approbation du programme Fonds Cantal Solidaire 2018. Attribution de marché public : citerne incendie

2 – Budget : Vote du compte de gestion et du compte Administratif 2017, Préparation du budget primitif 2018

3 – Délibération pour le renouvellement de contrat de Mme Valérie Bourdillat

4 – Questions diverses

L'an deux mille dix huit, le seize mars à 20h30, le Conseil Municipal de **MONTMURAT** s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur **Patrick Le Ray**, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 9 mars 2018.

Présents : Mesdames Martine LATAPIE, Sylvie FAU-RATTIER et Sylvie CERLES, Messieurs Eric LATREMOLIERE, Daniel LEVEAU, Michel LATAPIE, Bernard BOUTARIC et Didier BOSC,

Absente excusée : Mesdames Sylvie CARRIE,

Absente : Madame Delphine NOEL.

M. le Maire propose que la lecture du procès-verbal de la séance du 16 février 2018 soit faite. Au terme de la lecture M. le Maire propose de voter. Le procès-verbal de la séance du 16 février 2018 est adopté à l'unanimité.

I- TRAVAUX

I-1 VOIRIE : FONDS CANTAL SOLIDAIRE

Dans le cadre du programme Fonds Cantal Solidaire, Monsieur le maire explique qu'il convient de valider l'engagement de la collectivité dans la réalisation des travaux 2018. Suite au diagnostic réalisé par le CIT, les travaux initialement prévus en 2017 ont été reportés à 2018. A ce programme s'ajoute la montée de l'accès de l'usine depuis la RD45 sur 120 ml. Le montant des travaux pour 2018 s'élève à 44 906 € HT. Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide l'engagement de la collectivité dans la réalisation des travaux ainsi que l'inscription au budget communal des crédits nécessaires à leur financement suivant le plan de financement ci-après :

- Fonds Cantal Solidaire 2018	4 526 €
- Autofinancement	<u>40 380 €</u>
	TOTAL HT : 44 906.00 €
	TOTAL TTC : 53 887.20 €

1-2 ATTRIBUTION DE MARCHE PUBLIC : CITERNE INCENDIE

Monsieur le Maire explique qu'une consultation des entreprises a été lancée pour le marché de la citerne incendie. Trois entreprises ont répondu :

- EATP pour un montant de 45 360 € TTC
- COLAS d'Aurillac pour un montant de 47 400 € TTC
- SARL DAUDÉ Roland pour un montant de 41 570 € TTC.

La commission d'appel d'offres dans sa séance du 24 janvier 2018 a retenu l'entreprise DAUDÉ pour un montant de 41 570 €.

Le Conseil Municipal après délibération : confirme la décision de la commission d'appel d'offres et attribue le marché à la SARL DAUDÉ Roland et autorise Monsieur le maire à signer le marché correspondant. Monsieur le maire explique par ailleurs que ce chantier est retardé d'un mois en raison d'un problème avec le transporteur. Ce dernier n'ayant pas réalisé les démarches d'usage pour le transport de la cuve en convoi exceptionnel.

2-BUDGET : VOTE DU COMPTE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 :

Le compte de gestion 2017 est présenté au Conseil et voté à l'unanimité.

Mme Martine Latapie présente le compte administratif 2017 ; section Fonctionnement et section Investissement. M. le maire est invité à sortir pour le vote.

Les membres du conseil approuvent et votent à l'unanimité la présentation du compte administratif 2017.

La discussion s'oriente ensuite autour de la préparation du budget primitif 2018.

Monsieur le Maire propose, compte tenu des dégâts engendrés par des infiltrations d'eau dans l'église, de déposer un permis de construire pour la réalisation de la phase 1 de l'étude préalable (maçonnerie, pierre de taille, plâtrerie, charpente et couverture) réalisée par Mme LUGOL en 2015 dont le montant s'élève à 144 600 € HT. Monsieur le Maire explique que la réalisation de ce chantier dont le coût est considérable nécessitera la recherche de subventions auprès de différents partenaires et précise que CIT pourra également assister la commune sur ce dossier. Les frais afférents au permis de construire s'élèvent à 4 058,80 HT. Dans un premier temps, une bâche de protection sera installée par l'entreprise de M. ROZIERES.

En raison de la fréquence des pluies au cours de l'hiver, plusieurs infiltrations ont également été constatées au niveau de la salle polyvalente et des autres bâtiments communaux. D'après M. ROZIERES, il apparaît qu'un nettoyage avec enlèvement des mousses permettra de régler la situation. Il est donc proposé de faire réaliser un devis et d'inscrire ce projet au budget primitif 2018. Parmi les propositions d'investissement, le conseil prévoit d'inscrire au budget : la restauration (ponçage et traitement) des portes de la grange Loch, de l'église, de l'ancienne école et de la porte de la cuisine de la salle polyvalente), l'aménagement d'une nouvelle cuisine, le

remplacement du réfrigérateur et du canapé du gîte 491, l'achat de 2 planchas pour les gîtes, l'installation de 5 cache containers à poubelles en bois, l'achat d'une bascule pour l'aire de jeux, l'installation de barrières pour interdire l'accès aux véhicules motorisés aux abords de l'aire de jeux, l'aménagement de l'arrière du gîte 492, le remplacement du chauffe-eau de la salle polyvalente, la réalisation d'une étude pour l'agrandissement du cimetière ainsi que la réalisation des programmes de voirie et d'éclairage public déjà validés. La réalisation du verger conservatoire sera à nouveau discutée en fonction de l'obtention ou non de la subvention TEPCV. En termes de subventions, le conseil décide de renouveler son soutien aux associations locales à condition qu'elles en fassent la demande par écrit.

3 – RENOUELEMENT DU CONTRAT DE MME BOURDILLAT

Monsieur le Maire rappelle que le contrat CUI prendra fin le 30 avril 2018. Ce contrat avait été initié afin de former Mademoiselle Valérie BOURDILLAT au secrétariat de mairie et de succéder à Mme Ratié qui fait valoir ses droits à la retraite au 30 juin 2018.

Mlle BOURDILLAT ayant donné toute satisfaction, Monsieur le maire propose de créer un poste de contractuel à temps non complet à raison de vingt heures par semaine sur la base du grade de rédacteur territorial 1^{er} échelon. Le contrat de travail prendra effet au 1^{er} mai 2018. Après délibération, cette proposition est acceptée.

4 – QUESTION DIVERSES

Monsieur Michel Latapie explique que les problèmes de voirie avec la société EIFFAGE n'ont toujours pas évolué et propose de relancer l'entreprise par un courrier dont une copie sera faite à EDF.

Monsieur Le maire informe le conseil des derniers résultats d'analyse de l'eau distribuée par la SAUR transmis récemment par l'ARS et notamment de la teneur en pesticides qui a ponctuellement dépassé la norme de qualité au cours de l'année 2017. Le conseil décide de contacter les services compétents afin de savoir si l'eau peut être considéré comme potable.

Aux termes des discussions, la séance est levée à 23h00.

Le maire